



Institut International Polytechnique
Des Elites d'Abidjan

**RESPONSABILITE
SOCIETALE DES
ENTREPRISES**
(LICENCE 2)

Chargé de Cours
Prof. Jan-Clodde Delaunay OULAI

INTRODUCTION

La notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) connaît depuis plusieurs années un certain engouement. Elle trouve ses origines dans un mouvement de contestation de la mondialisation économique, auquel les entreprises proposent de répondre de deux manières : en élaborant un dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise (salariés, société civile) ; et en élargissant leurs préoccupations aux domaines social et environnemental, dans une logique de développement durable.

La responsabilité sociale des entreprises ou RSE s'est imposée depuis quelques années comme un sujet majeur parce que l'entreprise est au cœur d'un monde qui fait face à des crises multiples (économiques, sociales, environnementales), et à de profondes mutations de nos modes de vie et du « vivre ensemble » d'une manière générale.

Dans ce contexte, il est urgent de retrouver une dimension sociale, humaine et solidaire dans l'entreprise qui trouve ses racines dans la RSE et ses applications. Cela implique une compréhension en profondeur des besoins et attentes des consommateurs d'une façon générale, des collaborateurs dans l'entreprise en particulier.

En France, la RSE a été mise en avant par la loi NRE (dite des Nouvelles Régulations Economiques) du 15 mai 2001 qui oblige les sociétés cotées à publier des informations sur les conséquences environnementales et sociales de leurs activités.

Les entreprises ne vivent pas en vase clos, elles doivent sinon anticiper, du moins refléter dans leurs engagements et actions les évolutions sociétales.

Ce cours a pour objectif de donner aux étudiants les principes fondamentaux et les domaines d'applications des RSE.

I. GENÈSE ET DÉFINITION

I.1. Genèse de la Responsabilité Sociale des Entreprises

Malgré le fait que les termes dont on se servait jadis pour désigner la responsabilité sociale étaient différents de ceux d'aujourd'hui, il est possible de suivre les formes de manifestation de la responsabilité sociale à travers les siècles, à partir du temps de l'Athènes classique (500 ans av. J.-C.). Ainsi en Grèce antique, la notion d'héroïsme comprenait certains éléments de la responsabilité sociale. La croyance voulait que ceux qui étaient en position avantageuse, en termes d'argent ou de puissance, devaient se comporter d'une manière socialement responsable. Aujourd'hui le terme grec *hêrês* (héros) a beaucoup de significations différentes. Bien qu'en Grèce antique ce mot se référerait seulement aux guerriers, plus tard, ce titre fut attribué également aux individus qui ont œuvré pour la communauté locale. Il n'y avait aucune règle exacte à suivre afin d'atteindre le statut héroïque. Toutefois, la communauté a su reconnaître l'importance de tels actes, ainsi que l'idée de la responsabilité sociale. Il n'y a pas de doute que l'idée qui se cachait jadis derrière la responsabilité sociale existerait encore pour des milliers d'années

Le souci du social n'est pas l'apanage du capitalisme contemporain : en Angleterre, en Allemagne ou en France du XIXe siècle, certains industriels s'étaient déjà singularisés par leurs préoccupations sociales : logements, assurances sociales, bienfaisance envers les ouvriers et leurs familles. De même, certaines congrégations religieuses ou certains penseurs socialistes avaient imaginé des usines alternatives où la dimension communautaire et la relation au territoire avaient déjà leur place. Avec le XXe siècle et la généralisation des lois et de la protection sociale, cet esprit caritatif reflue pour laisser place à des constructions législatives, conventionnelles et institutionnelles très larges. Après la Seconde Guerre Mondiale, l'apparition des firmes multinationales et

leur rôle grandissant dans l'économie mondiale va reposer la question des relations entre l'entreprise et la société.

Pourquoi parle-t-on aujourd'hui plus qu'hier de la RSE ? En grande partie parce que la prise de conscience par tous les acteurs de la société des enjeux environnementaux et sociaux, aussi bien locaux que globaux, est récente. Cette prise de conscience a en effet été progressive et se développe à une allure de plus en plus rapide.

I.2. Que signifie RSE ?

La RSE signifie «Responsabilité Sociale et Environnementale» ou «Responsabilité Sociétale de l'Entreprise», selon les sources et les réseaux, et prend l'appellation RSO quand il s'agit d'organisations au sens large du terme (en réalité toute structure, qu'elle soit sur le secteur marchand ou non marchand, privée ou publique).

Ainsi :

La RSE est vue comme un levier de la réussite économique et correspond à la contribution de l'entreprise au développement durable. Elle représente pour les entreprises une action qui, sans obligations ou réglementations à appliquer (au-delà de la loi), peut constituer une véritable valeur ajoutée.

Selon le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (France), La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est « *la déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise (ou organisation). Elle signifie essentiellement que les entreprises de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes. De plus en plus d'entreprises reconnaissent leur responsabilité sociétale en mettant en œuvre des dispositifs au sein de leur structure et avec leurs parties prenantes* »

Pour mieux cerner l'importance de la notion de la Responsabilité Sociétale (ou Sociale) des Entreprises (RSE) et son potentiel pour les

entreprises, la définition théorique et pratique de la RSE est mise en exergue.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un « *concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire* », énoncé plus clairement et simplement, sous « *la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable* ».

La RSE résulte des demandes de la société civile (associations écologiques et humanitaires) d'une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des activités des entreprises, qui est née, notamment, des problèmes d'environnement planétaire rencontrés depuis les années 1970.

La RSE est donc la déclinaison pour l'entreprise des concepts de développement durable, qui intègrent les trois piliers environnementaux, sociaux, et économiques.

La définition de la Commission Européenne permet de mettre en valeur les points suivants :

- ✚ La RSE couvre les matières sociétales et environnementales
- ✚ (2) La RSE n'est pas et ne devrait pas être séparée de la stratégie et des opérations commerciales, puisqu'il s'agit d'intégrer les préoccupations sociétales et environnementales dans ces stratégies et opérations.
- ✚ (3) La RSE est un concept volontaire.
- ✚ (4) Un aspect important de la RSE est la manière dont les entreprises interagissent avec leurs parties prenantes internes et externes (employés, clients, voisins, ONG, autorités publiques, etc.).

En pratique, la RSE concerne l'intégration volontaire par les entreprises de leur rôle social, environnemental, et économique. Elle

couvre, par exemple, la qualité globale des filières d'approvisionnement, de la sous-traitance, le bien-être des salariés, leur santé, l'empreinte écologique de l'entreprise, etc.

I.3. Importance de la RSE

Les activités du secteur privé peuvent avoir une forte incidence sur l'environnement, les collectivités et l'économie. Reconnaître et gérer efficacement ces coûts environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que les effets, les possibilités et les risques qu'ils entraînent, témoignent d'une entreprise bien gérée.

I.4. Aspect de la RSE

- ✚ Gouvernance de l'entreprise
- ✚ Participation, développement et investissements à l'échelle communautaire
- ✚ Politiques sur la corruption et l'anticorruption
- ✚ Philanthropie d'entreprises et bénévolat des employés
- ✚ Santé et sécurité du personnel
- ✚ Participation et respect des Autochtones
- ✚ Reddition de comptes et transparence
- ✚ Santé et sécurité communautaires
- ✚ Gérance environnementale
- ✚ Éthique de l'entreprise
- ✚ Relations avec les fournisseurs et pratiques d'approvisionnement
- ✚ Mise au point de techniques et recherche
- ✚ Droits de la personne
- ✚ Satisfaction de la clientèle
- ✚ Sécurité des consommateurs
- ✚ Participation et mieux-être des employés
- ✚ Droits des travailleurs

- ✚ Respect des principes, des normes et des codes en vue d'une concurrence loyale
- ✚ Mesure du rendement et préparation de rapports
- ✚ Perfectionnement du personnel

II. ETAPES DE DÉVELOPPEMENT DE LA RSE

La recherche d'un mode de développement économique respectant l'équilibre environnemental et social est aujourd'hui une tendance dans les économies postindustrielles. Elle concerne tous les acteurs de la société, que ceux-ci soient publics ou privés, qu'ils soient issus de grandes ou de petites structures. Cependant, ce n'était pas le cas dans toutes les phases de développement de ce concept, surtout pas au tout début. Depuis les années 1950, chaque décennie connaît une vague de définitions sur la RSE. Ces réflexions ont évolué à travers les quatre étapes principales.

II.1. Les années 1950/1960

Les premières recherches sur la RSE se sont focalisées sur l'évaluation des contours de ce phénomène. C'est à cette époque que l'expression de la RSE est apparue pour la première fois. Les études cherchaient alors à déterminer les responsabilités de l'entreprise à l'égard de la société.

II.2. Les années 1970

Un courant de recherche s'est focalisé sur la façon dont l'entreprise pouvait concrètement détecter et gérer les problèmes de la RSE, pertinents pour elle. Cette approche a conduit à privilégier une vision plus procédurale et à travailler sur le concept de sensibilité sociétale de l'entreprise.

II.3. Les années 1980/1990

Il s'agit ici d'arriver à la définition des performances sociétales de l'entreprise. Il fallait en plus donner des réponses aux nombreuses questions. Quels sont les principes «éthiques» de l'entreprise ? Comment l'entreprise met-elle concrètement en application ses principes ? D'où une approche plus réfléchie et plus active :

II.4. Les années 2000

Enfin, les années 2000 se caractérisent par le fait que l'entreprise cherche désormais à identifier les facteurs extra-financiers qui lui permettent de contribuer au développement durable sans sacrifier sa performance économique.

III. QUI EST CONCERNÉ PAR LA RSE ?

Toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité, peuvent mettre en œuvre une démarche de RSE.

Depuis l'adoption de la loi Pacte et la modification du code civil en 2019, toutes les entreprises françaises sans exception, doivent "**prendre en considération**" les enjeux environnementaux et sociétaux/sociaux dans la gestion de leurs activités. Ce qui consacre un socle minimal légal d'intégration de ces dimensions RSE dans la conduite des affaires économiques. Les entreprises volontaires peuvent adopter la qualité de société à mission en intégrant une raison d'être avec des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, il est demandé, aux entreprises cotées, de publier des informations sur leurs impacts environnementaux et sociaux (c'est ce que l'on appelle le **Reporting ESG** (Données Environnementales, Sociales et de Gouvernance) ou **Déclaration de Performance Extra-Financière** (DPEF). En 2015, la loi

sur la Transition énergétique a renforcé les dispositions climatiques à la fois pour les entreprises et les investisseurs. Et depuis la loi sur le devoir de vigilance adoptée en 2017, les grandes entreprises doivent aussi mettre en place des mesures de surveillance qui permettent de prévenir les risques environnementaux (ex: pollution), sociaux (ex: violations de droits humains) et de gouvernance (ex: corruption) dans leurs unités de production, leurs filiales et chez leurs fournisseurs.

En tant que fournisseurs ou sous-traitants des grandes entreprises, les PME sont donc aussi de plus en plus incitées à adopter une telle démarche. On le voit notamment avec les appels d'offre ou les politiques d'achats des grands groupes-donneurs d'ordre qui demandent de plus en plus de précisions sur les mesures environnementales, sociales et de gouvernance de leurs fournisseurs. De plus en plus d'entreprises en tiennent compte et sélectionnent les plus vertueux.

IV. QUELS SONT LES IMPACTS DES ENTREPRISES ?

Pour produire leurs biens et services, les entreprises peuvent avoir des impacts négatifs sur la planète. Elles peuvent par exemple participer à la destruction de la biodiversité (via la déforestation ou la pollution des sols ou de l'eau par exemple) ou contribuer au changement climatique (via l'émission de gaz à effet de serre comme le méthane ou le Co2). C'est ce que l'on appelle **l'impact environnemental** de l'entreprise.

Pour réduire leurs impacts, elles peuvent utiliser des technologies propres (ex: éoliennes), faire du recyclage, etc. Elles peuvent aussi fournir des produits ou services qui vont permettre à d'autres entreprises ou aux particuliers de réduire leur consommation d'énergie par exemple.

Les entreprises peuvent aussi avoir un **impact social**. Les pollutions engendrées par l'activité des entreprises peuvent conduire à une dégradation de la santé humaine (ex: problèmes respiratoires liés aux émissions de particules fines des véhicules diesel) et notamment des riverains (ex: contamination de l'eau par le déversement de déchets toxiques dans les rivières). L'entreprise peut aussi contribuer à la dégradation de la santé de ses collaborateurs en ne les équipant pas suffisamment pour manipuler les produits toxiques par exemple (ou via une surcharge de travail...). Dans les pires cas, elles peuvent contribuer au travail des enfants ou à l'esclavage moderne, via notamment leur chaîne de sous-traitance.

A l'inverse, une entreprise peut avoir un impact positif sur la société en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap (notamment le secteur de l'**Economie Sociale et Solidaire ou ESS**), en favorisant la diversité de son personnel ou en dialoguant en amont des projets avec les riverains et en favorisant l'emploi local.

Enfin, l'activité des entreprises peut avoir un **impact sur l'économie**. Elle peut favoriser la corruption mais aussi contribuer à la dégradation des services publics par exemple. En effet, en optant pour des techniques d'optimisation fiscale agressives ou en pratiquant l'évasion fiscale, elles privent les gouvernements de ressources, notamment fiscales, ce qui peut amener ces derniers à augmenter les impôts et/ou à réduire les services publics.

Les entreprises peuvent cependant avoir des actions vertueuses en choisissant d'être transparentes sur les paiements (comme les droits à la production, les impôts ou taxes, ou les redevances) qu'elles font aux gouvernements pour l'utilisation des ressources du pays (ex: entreprises minières) ou en répartissant de façon juste leurs bénéfices entre leurs

actionnaires, les collaborateurs et les communautés affectées par leur activités.

L'ensemble de ces impacts, environnementaux, sociaux et de gouvernance sont réunis dans ce que l'on appelle les critères ESG, qui servent de boussoles pour appréhender les risques d'une entreprise et de sa **performance globale**.

V. POURQUOI FAIRE DE LA RSE ?

La RSE est une nouvelle grille de lecture qui va permettre à l'entreprise de mieux répondre aux défis auxquels elle est confrontée (climat, approvisionnement, demande de transparence...) et aux attentes de ses parties prenantes qui sont de plus en plus nombreuses sur ces sujets. C'est aussi une nouvelle vision de son rôle et de sa responsabilité dans la société.

Mesurer et évaluer l'impact de ses activités en matière environnementale et sociétale (ex: consommation d'eau, d'énergie, taux d'accidents du travail...) va d'abord permettre à l'entreprise de **mieux identifier** et donc de **mieux maîtriser** les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Mais aussi d'agir plus efficacement pour réduire son empreinte, mieux s'adapter aux nouvelles contraintes et dégager de nouvelles **opportunités** (ex: nouveaux produits plus respectueux de l'environnement).

A terme, si les entreprises ne prennent pas en compte les impacts environnementaux et sociétaux de leurs activités, c'est leur pérennité qui est menacée. Par exemple, l'approvisionnement des entreprises en matières premières peut devenir problématique au fur et à mesure que les ressources se raréfient voire s'épuisent (minerais, plantes, pétrole...) ou du fait des effets du changement climatique, avec la multiplication

des sécheresses (ex: mauvaises récoltes) et des inondations par exemple (ex: usines hors d'usage).

Par ailleurs, les attentes des parties prenantes, qu'il s'agisse des consommateurs, des associations, syndicats ou actionnaires, étant de plus en plus fortes sur ces sujets, l'entreprise risque de voir son image ternie et donc de perdre une partie de sa **valeur immatérielle** (risques réputationnels). Dans une version plus positive, les consommateurs poussent aussi les entreprises à être plus transparentes sur les conditions de production et à proposer des produits plus respectueux de l'environnement et des travailleurs (ex : produits bio et assurant un revenu juste aux producteurs).

Il faut enfin savoir que ces risques de moyen et long termes sont de plus en plus identifiés par les actionnaires et investisseurs. Ils sont de plus en plus enclins à choisir les entreprises qui identifient et gèrent le mieux ces risques et qui savent les transformer en opportunités.

VI. QU'EST-CE QUE LA RSE IMPLIQUE POUR L'ENTREPRISE ?

Quand une entreprise s'engage dans une démarche de RSE, cela implique qu'elle prenne des mesures concrètes qui permettent de répondre aux enjeux particuliers de son secteur d'activité.

Quelques cas :

- ✚ Une cimenterie privilégiera des actions de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;
- ✚ Une entreprise ayant beaucoup d'activité dans des pays à faible régulation, privilégiera la lutte contre la corruption ;
- ✚ Une entreprise ayant une activité dans un territoire très touché par le chômage privilégiera l'emploi local et favorisera l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ;
- ✚ Une petite entreprise ayant recours à des ressources naturelles (ex: bois) cherchera des matériaux plus

respectueux de l'environnement (ex: bois issu de forêts gérées durablement).

Ce type de démarche ne peut pas se faire seul. Il est important et même essentiel de dialoguer avec ses différentes parties prenantes, dès le début de la réflexion jusqu'à la mise en place des actions et de leur suivi.

Il faut aussi souligner que la RSE ne se contente pas des déclarations d'intention. Beaucoup d'entreprises signent des chartes (ex: charte de la diversité). C'est un premier pas. En revanche, il est nécessaire que ce type d'engagement soit suivi d'effets par des actions concrètes de promotion de la diversité. Pour les valoriser, il est d'ailleurs bien vu de les faire évaluer par des tiers, via des labels et des certifications qui apporteront une garantie sur la réalité de l'action.

Enfin, précisons que la responsabilité de l'entreprise s'exerce sur l'ensemble de sa sphère d'influence, c'est à dire tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication d'un produit jusqu'à la fin de vie de celui-ci (déchets).

VII. QUELS SONT LES BÉNÉFICES DE LA RSE POUR LES ENTREPRISES ?

Pour l'entreprise, une démarche de RSE est récompensée par une meilleure performance globale : elle assure son approvisionnement en matières premières, **gère mieux ses risques**, réalise des **économies**, **se différencie** davantage de la concurrence, **attire et fidélise** davantage ses collaborateurs...

Pour les autres parties prenantes de l'entreprise, ce sont aussi de meilleures conditions de travail pour les salariés, de **meilleures relations** donneurs d'ordre/fournisseurs, un meilleur dialogue avec les ONG, une plus grande reconnaissance de leurs besoins pour les

communautés locales, une meilleure gestion des risques pour les actionnaires...

De nombreuses études convergent également sur le fait que les entreprises pratiquant la RSE sont des entreprises plus **performantes économiquement**.

VIII. QUEL EST LE LIEN ENTRE RSE ET INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) ?

L'investissement responsable est étroitement lié à la RSE. En effet, il s'agit pour les investisseurs qui pratiquent ce genre d'investissement, d'évaluer et de sélectionner dans leurs portefeuilles les entreprises les plus vertueuses de leurs secteurs selon des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance, appelés "critères ESG". Ces investisseurs considèrent en effet que ces entreprises sont plus performantes et plus solides. Une vision de plus en plus partagée par le secteur bancaire et financier en général.

En France, les investisseurs pratiquant l'ISR (Investissement Socialement Responsable) utilisent principalement la technique du best-in-class. Ils ne choisissent que les meilleurs élèves en la matière dans leur portefeuille d'investissement. Pour cela, ils ont notamment recours à la notation extra-financière, qui se base en partie sur les reporting ESG fournis par les entreprises.

Les investisseurs responsables peuvent aussi choisir d'exclure certains secteurs (ex: tabac, armes, pornographie...) ou certaines entreprises, dites controversées en raison de leurs pratiques en matière de droits humains par exemple, de leurs portefeuilles.

IX. QUEL EST LE LIEN ENTRE RSE ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ?

Pour contribuer aux ODD, il ne s'agit plus de seulement réduire ses impacts négatifs, comme c'est encore trop souvent le cas dans une démarche de responsabilité sociétale, mais de voir comment son modèle d'affaires contribue positivement à la durabilité de la planète. Et ce, dans le cadre d'objectifs définis par des acteurs multiples et internationaux si possible, validés par la science.

Dans le cas de l'action climatique, c'est l'idée de l'initiative Science Based Targets qui permet de voir si les objectifs de l'entreprise sont en ligne avec ce qui est demandé par l'Accord de Paris.

X. LES PARADIGMES DE LA RSE

X.1. Ethique, paternalisme et philanthropie : une responsabilité individuelle

L'article pionnier dans le champ de la responsabilité sociale, intitulé *The Changing Basis of Economic Responsibility*, date de 1916. Ecrit par l'économiste américain, John Morice Clark, l'auteur, pourtant défenseur de la théorie économique, propose un contrôle social des affaires, c'est-à-dire un élargissement des responsabilités de l'entreprise dans le volet social. Mais l'ouvrage fondateur est celui de l'économiste Howard R. Bowen intitulé *The Social Responsibilities of the Businessman* (1953).

A l'intersection des deux démarches on note la clarification de la responsabilité au cœur du management des organisations et la construction d'une éthique économique à l'initiative de la Fédération des églises protestantes américaines.

Historiquement datée, la RSE est donc marquée par son obédience religieuse, dans une vision nord-américaine de l'éthique, tournée essentiellement vers la philanthropie.

La philanthropie se rapproche du paternalisme : l'éthique des affaires demeure indissolublement liée à une certaine performance économique. Cette éthique, en outre, est le fruit du leadership : elle est personnelle et non corporative. Seule la responsabilité sociale dans l'entreprise a un sens. Il n'existe pas encore de responsabilité sociale de l'entreprise. Ce ne sont que les prémisses de la responsabilité de l'entreprise.

X.2. La Corporate Governance : la responsabilité vis-à-vis des actionnaires

Pour répondre à la contrainte morale ou réglementaire, le concept de RSE est envisagé uniquement sous l'angle de la gouvernance entendue au départ comme les relations entre actionnaires et gestionnaires de l'entreprise (Gendron et alii, 2004 ; Pasquero, 2005). On glisse d'une responsabilité individuelle du chef d'entreprise à une responsabilité collective.

Etymologiquement, ce terme vient de l'anglais, *governance*, gouvernement, venant du latin « **gubernare** », diriger un navire. Ce terme resurgit dans la langue anglaise dans le dernier quart du XXème siècle pour désigner « *ce processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines dans le respect et l'épanouissement des diversités* » (...) qui s'inscrit dans cette quête permanente de meilleurs systèmes de gestion des hommes et des ressources. Mais par-delà de l'idéal visé dans le cadre de la mondialisation, la gouvernance se définit comme « *l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants* » dans les entreprises essentiellement.

La gouvernance d'entreprise prétend par la régulation trouver un équilibre des pouvoirs entre actionnaires et dirigeants.

L'intérêt social ne pouvant se réduire au duel entre actionnaires et dirigeants, d'autres partenaires que les actionnaires ont été considérés comme dignes d'intérêts. Sinon quelle serait la signification du « S » de social (intérêt) ou sociale (RSE) ?

X.3. La théorie des « nœuds de contrats » : la responsabilité contractuelle

La théorie des « nœuds de contrats » (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2010, p.29) a alors été évoquée parce qu'elle offre de plus larges perspectives : la notion de « partie intéressée » au sens juridique, rejoint l'idée de « groupes intéressés » (Bowen, 1953). Les actionnaires, les salariés, les dirigeants, les fournisseurs, les sous-traitants, les clients, toute personne reliée par un contrat voire un mandat implicite avec l'entreprise était soumise à la sphère d'influence de cette entreprise.

Cette théorie permet d'expliquer une technique ou une modalité de la RSE sous forme de responsabilité contractuelle notamment dans la chaîne d'approvisionnement. La responsabilité est-elle interne ou externe ? Quelle serait son étendue ? Et comment expliquer les cas de responsabilité sociale hors contrat, à commencer par les dirigeants sociaux qui se révèlent les mandataires sociaux de personne et dont le pouvoir est parfois plus proche de celui d'un véritable propriétaire.

Cette conception a donc été jugée insuffisante car bon nombre d'acteurs ou groupes d'acteurs n'étaient pas représentés, comme l'Etat, les ONG ou encore les communautés.

X.4. L'approche stakeholders : la responsabilité hors contrat

Par un jeu de mots (share-holder / stock-holder, actionnaire / porteur de parts, s'opposant à stake-holder, porteur d'enjeux), la théorie dite des Stakeholders a tenté de donner une vision partenariale de l'entreprise par opposition à la vision actionnariale. L'approche par les

parties prenantes dépasse, quant à elle, le cadre contractuel pour intégrer « tout groupe ou individu qui peut affecter ou qui peut être affecté par la réalisation des objectifs de l'entreprise ».

CONCLUSION

Pour répondre aux enjeux du Développement Durable, la Responsabilité Sociale des Entreprises est sollicitée, alors que les firmes internationales ou non, sont à la fois plus puissantes et parfois plus vulnérables que par le passé. Elles sont soumises à une pression concurrentielle croissante et à celle de leurs actionnaires qui les incitent à réduire leurs coûts parfois aux limites de l'écologiquement et du socialement raisonnable.

Les dégâts occasionnés par leurs activités sont mieux connus et, partant, de plus en plus contestés par les populations, leurs représentants et les pouvoirs publics. La contribution des entreprises à l'émergence d'un développement plus durable est une nécessité incontournable pour éviter des désastres sociaux et environnementaux qui coûteront à elles, aux Etats et aux citoyens.

C'est en ce sens que les entreprises sont « responsables » et cette responsabilité a des traductions juridiques et financières très palpables (en termes d'assurance et de réassurance, des montants d'indemnisation ou, aujourd'hui, de valeur carbone).

Références Bibliographiques

DJAOUAHDOU Réda, NABTI Ahlem (2011). La Responsabilité Sociale de l'Entreprise entre théorie et concrétisation pratique : cas de l'Algérie, pp. 1-10, récupéré sur le site de : <http://www.oeconomia.net/private/colloqueddiufm/41.colloquedd-djaouahdou-nabti.pdf>

CADET, Isabelle (2014). Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), responsabilité éthiques et utopies, Les fondements normatifs de la RSE, Etude de la place du droit dans les organisations. Gestion et management. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 538p.

INSTITUT EUROPEEN DE L'UNIVERSITE DE GENEVE (2007), Responsabilité Sociale des Entreprises – le développement d'un cadre européen, pp.1-97.

SFP Economie (2016), La Responsabilité Sociétale des Entreprises dans les petites et moyennes entreprises, Bruxelles, pp.3-13.

GOND, J.-P., IGALENS, J., *La responsabilité sociale de l'entreprise*, PUF, Paris, 2008.

LEPINEUX, F., ROSE, J.-J., BONANNI, C., HUDSON, S., *La responsabilité sociale des entreprises*, Dunod, « Théories et pratiques », Paris, 2010.

INTERNATIONAL STANDARD ORGANISATION (ISO), *ISO 26 000, lignes directrices à la responsabilité sociétale*, AFNOR NF, 2010.

MARCHESNAY, M., Le développement durable : une stratégie « soutenable » pour le capitalisme managérial ? », *Annales Méditerranéennes d'Économie*, 2010, n° 2, p. 8-24

ACFCI, *La prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale de l'entreprise (DD/RSE) par les PME-PMI*, 2006.

BON, V., PENSEL, J.L., « La RSE : un équilibre tridimensionnel de façade », *Entreprise Éthique*, 2008, vol. 2, n° 29

FRANÇOIS-LECOMPTE, A., VALETTE-FLORENCE, P., « Mieux connaître le consommateur socialement responsable », *Décisions Marketing*, 2006, vol. 41, p. 67-79